

==== CONSEIL DU 28 JANVIER 2013 ====

=====

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Serge CAPPÀ, Bourgmestre-Président ;
 Didier HENROTTIN, Moreno INTROVIGNE, Michel HECKMANS, Richard MACZUREK, Echevin(s) ;
 Jean-Louis MARNEFFE, Jean-Marie GENDARME, Marie-Claire BOLLAND, Freddy LECLERCQ, Frédéric TOOTH, Isabelle BERG, Domenico ZOCARO, Marie-Rose JACQUEMIN, Philippe GILLOT, Eric GRAVA, Ozgür YUCEL, Corinne ABRAHAM-SUTERA, Sylvia CANEVE, Serge FRANCOITTE, Annick GRANDJEAN, Cécile BEAUFORT, Claude KULCZYNSKI, Membres ;
 Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;
 Alain COENEN, Secrétaire communal.

ORDRE DU JOUR :

=====

SEANCE PUBLIQUE :

1. Prestation de serment de la présidente du C.P.A.S., désignée par le conseil de l'action sociale le 07 janvier 2013.
2. Budget 2013 du C.P.A.S.
3. Dérogation au principe du douzième provisoire pour une avance d'un trimestre au C.P.A.S. (article 14 § 2 de l'arrêté du gouvernement wallon du 05 juillet 2007 sur la comptabilité communale).
4. Autorisation donnée au collège de signer un contrat de subventionnement de l'A.S.B.L. *Les Territoires de la Mémoire*, centre d'éducation à la résistance et la citoyenneté.
5. Inscription du dossier de rénovation de la rue Papilards dans un programme triennal transitoire.
6. Assemblée générale extraordinaire du C.H.R. (Centre Hospitalier Régional).
7. Communications.

o
o o

20.00 heures : OUVERTURE DE LA SEANCE PUBLIQUE.

Lecture du PV de la séance précédente (partie séance publique) : adopté, sans remarque, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre précise que, dans le comité d'accompagnement du plan de cohésion sociale, Madame Budin représente le C.P.A.S., sur le quota du P.S.

Monsieur le Bourgmestre présente un projet de motion de soutien aux ouvriers d'*Arcelor-Mittal*, que vient de déposer Mademoiselle Bolland. Même s'il croit peu à l'efficacité des motions, il estime qu'on doit se montrer solidaires mais qu'on doit aussi réfléchir aux termes qu'il convient d'utiliser. Il propose dès lors de remettre ce point après avoir peaufiné le texte.

Monsieur Marneffe n'est pas non plus convaincu que les motions peuvent changer quelque chose mais on ne peut pas ne pas exprimer notre solidarité, même s'il ne faut pas retomber dans les erreurs du passé, où on a soutenu trop longtemps des secteurs condamnés (charbonnages...).
 D'accord pour réfléchir et revenir avec un texte plus abouti.

Monsieur Zocaro d'accord sur la formulation du texte, même si tout cela était prévisible depuis longtemps. La vraie solidarité c'est surtout participer aux manifestations.

Monsieur le Bourgmestre insiste sur le fait que tous ces problèmes sont le fait d'un capitalisme débridé, qu'on a laissé s'installer.

Monsieur Marneffe ajoute que les mandataires qui détiennent des dizaines de mandats, c'est aussi du capitalisme.

Accord général pour réfléchir à un texte à adopter.

1. PRESTATION DE SERMENT DE LA PRESIDENTE DU C.P.A.S., DESIGNEE PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE LE 07 JANVIER 2013.

LE CONSEIL,

Attendu qu'à la date du 28 janvier 2013, Madame Alessandra BUDIN ne se trouve pas dans les cas d'incompatibilités prévus par les articles L 1125-2 et L 1125-3 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ; qu'elle peut dès lors être admise à la prestation de serment ;

Attendu qu'elle a été désignée en qualité de présidente du C.P.A.S., dans le pacte de majorité du 03 décembre 2012 et par le conseil de l'action sociale du 07 janvier 2013 ; qu'elle peut dès lors confirmer, en qualité de présidente désignée, le serment qu'elle avait prêté en date du 03 décembre 2012, en qualité de présidente pressentie ;

En sa qualité de président de séance, Monsieur Serge CAPPÀ invite Madame Alessandra BUDIN à prêter, entre ses mains, le serment prévu par la loi du premier juillet 1860 :

« **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

2. BUDGET 2013 DU C.P.A.S.

Monsieur le Bourgmestre : présentation générale du budget :

- L'essentiel tient à l'augmentation très importante de la part communale, passée en quelques années, de 1.100.000 € à 1.750.000 €.
- Explications de cette très forte augmentation : indexation des salaires et augmentation du nombre de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (R.I.S.).
- Il faudra manifestement se pencher sur les solutions qui permettraient de réduire cette part ; on pense notamment au proxibus (une suppression qui serait socialement moins douloureuse qu'une suppression du service I.D.E.S.S., par exemple).

Monsieur Francotte (qui était précédemment conseiller de l'action sociale) :

- C'est essentiellement en fonction de l'importance de la somme demandée à la commune que le C.D.H. - Ecolo a voté contre le budget au C.P.A.S. et qu'il votera contre aujourd'hui.
- En fait, des questions (essentiellement trois) ont été posées et n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.
 - 1) Augmentation récurrente des dépenses de personnel : il faudrait arriver à les faire diminuer sans pour autant porter atteinte aux services rendus à la population.
 - 2) Les services à tarification coûtent cher ; à cet égard, l'opération d'externalisation des titres-services est une bonne chose mais ne pourrait-on pas l'envisager pour d'autres services ?
 - 3) Le budget 2013 n'est pas un budget-vérité dans la mesure où il est vraisemblable que les dépenses de R.I.S. vont encore augmenter ; elles sont en fait sous-estimées.
- Il termine en précisant que ces considérations ne veulent pas dire que son groupe ne soutient pas les différentes initiatives prises par la commune et le C.P.A.S. pour trouver des solutions aux problèmes sociaux vécus par de plus en plus de citoyens.

Monsieur Marneffe :

- Les remarques qui viennent d'être faites par Monsieur Francotte sont d'autant plus pertinentes que tout cela a pour conséquence d'amener le mali de l'exercice propre du pré-budget communal aux alentours du tiers-boni. Ce qui signifie que la perspective d'un plan de gestion se rapproche.
- Il faut dès lors trouver des pistes pour faire diminuer le coût du C.P.A.S. (par exemple le proxibus) tout en précisant qu'il ne s'agit pas de critiquer l'action des services qui ont été mis en place.
- Le C.P.A.S. va devoir en revenir à ses métiers de base.

Mademoiselle Bolland profite du fait qu'on évoque le budget communal pour dire qu'elle a posé la question de la pérennité des dividendes de Resa gaz et qu'il lui a été répondu que les communes auront tout au plus la moitié de ce qu'elles avaient obtenu en 2012 ; il avait même été question de ne rien distribuer mais la pression d'un important associé a fait en sorte qu'on distribuera la moitié.

En ce qui concerne le budget 2013 du C.P.A.S., le groupe M.R. votera contre pour deux raisons :

- il est anormal que ce soit l'« ancien » conseil qui vote le budget (à la différence de la commune où c'est le conseil issu des élections qui votera son budget),

- il aurait fallu augmenter le poste R.I.S., qui, dans le budget 2013, est du même montant que dans la dernière modification budgétaire 2012.

Monsieur le Bourgmestre les pouvoirs locaux - commune et CPAS - sont effectivement devant des défis financiers importants. On a déjà donné des explications objectives (augmentation du nombre de R.I.S....) mais il faut aussi savoir que des économies ne sont parfois que de façade (tout au moins en partie). Ainsi, il faut savoir qu'il y a des agents du C.P.A.S. qui, s'ils n'avaient pas été engagés, seraient de toute manière à charge du C.P.A.S. sous une autre forme (R.I.S. ou autres aides).

Monsieur Zocaro : le M.C.D. s'abstiendra, n'ayant pas de représentant au C.P.A.S. ou au comité de concertation.

Il estime aussi que le C.P.A.S. doit revenir à ses métiers de base.

Monsieur Grava, ancien président du C.P.A.S. :

- Le budget 2013 a été élaboré, pour l'essentiel, par l'administration avec peu d'arbitrages politiques, justement en fonction du fait qu'il était voté par l'ancien conseil.
- Au comité de concertation, la dotation communale a déjà été rabotée.
- Explications de l'augmentation des dépenses de personnel : évolutions de carrière avec l'ancienneté, indexation, engagements nouveaux (receveuse, proxibus...).
- Des services évoluent bien ; ainsi la boutique *Gavroche* dégage un petit excédent financier.
- Il faut savoir que supprimer le service I.D.E.S.S. équivaut à envoyer quatre personnes en maison de repos.

Madame Deprez ajoute quelques éléments :

- Une partie importante du personnel est en fin de carrière, donc au maximum de l'échelle et coûte donc plus cher que celles et ceux qui arriveront après.
- Le service I.D.E.S.S. revient à 388 € par an par personne aidée ; une personne en maison de repos coûte 375 € par mois au C.P.A.S. Or, comme l'a dit Monsieur Grava, l'existence de ce service permet de maintenir des personnes à domicile.
- Une personne qui bénéficie du R.I.S. sans rien faire d'autre coûte 6.284 € par an au C.P.A.S. Si celui-ci met la personne au travail dans le cadre d'un article 60 (c'est le cas pour 18 personnes), le même personne produit un travail, se resocialise et ne coûte plus que 5.561 €.
- Tout cela pour dire que l'économie qu'on pourrait faire en supprimant des services n'est parfois qu'apparente.

Monsieur Francotte se félicite des choses qui ont été réalisées au C.P.A.S. ; lui, comme d'autres, a contribué à les mettre en place. Mais il semble inéluctable qu'on devra un jour ou l'autre raboter les dépenses. Autant dès lors y réfléchir plus finement qu'on l'a fait jusqu'à présent.

Monsieur le Bourgmestre : on n'a pas attendu ces conseils pour faire preuve de sagesse et pour se rendre compte des évolutions nécessaires. Mais c'est trop facile de dire qu'il faut réfléchir plus finement.

Monsieur Marneffe :

Dans la situation actuelle, il faut faire autre chose que des déclarations politiques. Ce qui est important : trouver des pistes qui pourraient être suivies pour ramener les budgets aussi près de l'équilibre que possible. Et il est probable que les dépenses de R.I.S. augmenteront encore.

LE CONSEIL,

Vu l'article 88 paragraphe 1 de la loi du 08 juillet 1976, organique des C.P.A.S. ;
Par 13 voix POUR (PS), 9 voix CONTRE (cdH-Ecolo-MR) et 1 abstention (MCD),
APPROUVE le budget 2013 du C.P.A.S., arrêté comme suit :

A - SERVICE ORDINAIRE	
RECETTES	4.930.658,98 €
DEPENSES	4.930.658,98 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	1.750.000,00 €
B - SERVICE EXTRAORDINAIRE	
RECETTES	56.450,00 €

DEPENSES	56.450,00 €
RESULTAT	Equilibre
INTERVENTION COMMUNALE	-

La présente délibération sera transmise au C.P.A.S, avec les exemplaires du budget en retour.

3. DEROGATION AU PRINCIPE DU DOUZIEME PROVISOIRE POUR UNE AVANCE D'UN TRIMESTRE AU C.P.A.S. (ARTICLE 14 § 2 DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 05 JUILLET 2007 SUR LA COMPTABILITE COMMUNALE).

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1315-1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 14 de l'arrêté du gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant règlement général sur la comptabilité communale ;

Attendu que cet article 14 établit le régime juridique des douzièmes provisoires, qui est d'application avant l'arrêt définitif du budget ;

Vu ses délibérations des 05 novembre et 17 décembre 2012, accordant des douzièmes provisoires pour les mois de janvier et février 2013 ;

Attendu que l'article 14 du règlement général prévoit un certain nombre d'exceptions au principe, dont celui de *toute dépense strictement indispensable à la bonne marche du service public* ; que, dans ce cas, l'engagement de la dépense ne pourra avoir lieu que moyennant une délibération motivée du collège, ratifiée à la plus proche séance du conseil communal ; qu'une telle formulation permet de saisir directement le conseil ;

Attendu que le C.P.A.S. a demandé, au receveur communal, de lui verser une avance d'un trimestre sur sa dotation, prévue à l'article 831/435-01 du budget communal, non encore arrêté ; que la demande est motivée par la nécessité de pouvoir compter sur cette somme pour faire face aux charges du C.P.A.S. qui, elles, se présentent directement ; que, faute d'avance, le C.P.A.S. devra avoir recours à un emprunt et devra donc payer des intérêts débiteurs ; que ceux-ci sont nécessairement plus importants que les intérêts créditeurs auxquels la commune devra renoncer en avançant la somme à son C.P.A.S. ; qu'ainsi, une avance trimestrielle permettra à l'entité consolidée commune-C.P.A.S. de réaliser une économie ;

A l'unanimité des membres présents,

RECONNAIT l'intérêt d'accorder une avance trimestrielle au C.P.A.S., en dérogation au principe du douzième provisoire, qui est actuellement applicable à la commune, dans l'attente de l'arrêt définitif (approbation de la tutelle) de son budget.

Un exemplaire de la présente délibération sera transmis :

- au C.P.A.S.,
- à Monsieur le Receveur communal.

4. AUTORISATION DONNEE AU COLLEGE DE SIGNER UN CONTRAT DE SUBVENTIONNEMENT DE L'A.S.B.L. LES TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, CENTRE D'EDUCATION A LA RESISTANCE ET LA CITOYENNETE.

Monsieur le Bourgmestre met l'accent sur le rôle moral et éducatif de cette A.S.B.L., qui sera subventionnée à raison de 0,025 € par habitant (moins que dans le précédent contrat).

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1222-1 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que depuis 2002 (voir délibération du conseil du 17 décembre 2001) la commune accorde une subvention annuelle de 496 € à l'A.S.B.L. *Les Territoires de la Mémoire* ; qu'une première convention de partenariat concernait les années 2002 à 2006 : qu'une deuxième convention est arrivée à échéance en 2012 ;

Attendu qu'une proposition de nouvelle convention a été adressée par l'A.S.B.L. à la commune ; qu'elle concerne les années 2013 à 2017 et que le montant demandé est de 0,025 € par habitant (ce qui correspond à 300 € pour une base de 12.000habitants) ;

Attendu que les buts poursuivis par cette A.S.B.L. sont notamment les suivants : sensibilisation contre le racisme et la xénophobie, éducation à la tolérance, lutte contre l'exclusion, sensibilisation aux combats passés et présents pour la liberté, refus du mensonge et de l'oubli ; que l'A.S.B.L. dispose d'outils pédagogiques (expositions itinérantes, car...) qui peuvent être mis à la disposition des communes membres, des écoles... ;

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le collège à signer la convention de partenariat proposée par l'A.S.B.L. *Les Territoires de la Mémoire* pour les années 2013 à 2017, sur base d'une subvention égale à 0,025 € par habitant.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Receveur communal,
- à l'A.S.B.L. *Les Territoires de la Mémoire*, avec la convention signée par les représentants de la commune.

5. INSCRIPTION DU DOSSIER DE RENOVATION DE LA RUE PAPILARDS DANS UN PROGRAMME TRIENNAL TRANSITOIRE.

Monsieur le Bourgmestre a fait part de son étonnement lorsque les services ont reçu la lettre de la Région wallonne indiquant qu'il convient de réintroduire ce dossier dans un programme triennal transitoire. On ne sait d'ailleurs pas encore si cette inscription se fera au détriment de l'enveloppe attribuée pour le triennat suivant.

Monsieur Henrotin précise qu'on ne sait d'ailleurs pas ce qu'il en sera du prochain programme ; des renseignements devraient être donnés à l'occasion du salon des mandataires. Quoiqu'il en soit, il faut savoir que le dossier des rues Faweux et Vieux chemin de Jupille a lui été admis, avec un subside de 288.000 € (ce qui représente plus de 95 % du subside - 300.000 €) qui avait été réservé à la commune de Beyne-Heusay. En ce qui concerne le dossier Papilards, qui doit être réintroduit avant le 1^{er} mars 2013, les montants sont les suivants : la S.P.G.E. intervient à hauteur de plus de 930.000 € ; la commune de 102.000 € et la Région wallonne de 43.000 €.

Monsieur le Secrétaire communal donne des explications sur ce qui pourrait arriver si la Région tarde trop à confirmer son intervention. Il se pourrait que l'on sorte ainsi du délai pendant lequel la société adjudicataire (en l'occurrence la S.A. Sodraep, de Flémalle) est tenue par son prix. Il faudrait alors lui demander si elle confirme son prix et, sinon, à quel montant elle le porte. Si elle l'augmente et dépasse le prix du soumissionnaire classé deuxième, il faut alors interroger celui-ci...
Il termine en précisant que la C.I.L.E. intervient également dans le dossier Papilards (115.000 €).

Monsieur Gillot trouve l'attitude de la Région d'autant plus étonnante qu'elle n'intervient qu'à concurrence de 43.000 € dans le programme triennal ; l'essentiel de l'intervention (930.000 €) incombe en effet à la S.P.G.E. Il fait part de ses craintes quant à une éventuelle obligation de recommencer la procédure d'adjudication.

Monsieur Tooth constate que nous sommes en 2013 et que rien de concret n'a encore été fait sur le terrain pour le programme triennal 2010-2012. Sans compte que rien n'avait été fait non plus pour le triennat qui l'avait précédé.

Monsieur le Bourgmestre confirme que les services communaux ont fait ce qu'ils devaient (adjuger les travaux) mais qu'il appartient maintenant à la Région wallonne d'engager les dépenses qui correspondent à son intervention financière dans ces travaux.

LE CONSEIL,

Vu l'article L3341-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mai 2007, le décret du 21 décembre 2006 relatifs aux subventions de certains investissements d'intérêt public et la circulaire du ministre des pouvoirs locaux et de la ville, du 18 janvier 2010, relative à l'élaboration du programme triennal 2010-2012 ;

Vu sa délibération du 28 février 2011 décidant :

- d'inscrire, dans le programme triennal des investissements subventionnés 2010-2012, les projets de travaux relatifs à la réfection des rues du Faweux, Ernest Malvoz, Vieux Chemin de Jupille et des Papilards ainsi que l'égouttage de la rue Emile Vandervelde (partie),
- de solliciter la subvention régionale,

- d'approuver les fiches techniques, les plans et l'estimation du coût des travaux réalisés par l'auteur de projet, le bureau d'études B.Bodson sprl,
- de choisir le mode de passation du marché de travaux ;

Vu la délibération du collège communal du 22 août 2011 approuvant la subvention régionale et la prise en charge d'une partie des travaux sur fonds propres ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 fixant le montant des subsides, dans le cadre du programme triennal 2010-2012, à 300.000 €, dont 43.080 € pour l'amélioration et la réfection de la rue des Papilards ;

Vu sa décision du 3 octobre 2011 de ratifier la délibération du collège communal du 22 août 2011 approuvant la subvention de 300.000 € proposée par le Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville dans le cadre dudit Programme Triennal et de prendre en charge la partie non subventionnée du coût des travaux ;

Vu sa décision du 28 novembre 2011 approuvant, dans le cadre du Programme Triennal 2010-2012, le mode de passation du marché, les plans, le montant total du marché de travaux estimé à 703.422,62 € H.T.V.A. et le cahier spécial des charges n°2628/09 relatifs à la rénovation et l'égouttage de la rue des Papilards ;

Vu sa délibération du 21 décembre 2011 approuvant les modifications apportées au cahier spécial des charges précité, la réalisation d'un marché conjoint avec la C.I.L.E. ainsi que le montant total du marché de travaux estimé à 848.818,62 € HTVA, dont 69.523,53 € HTVA seront pris en charge par la commune de Beyne-Heusay, 633.899,09 € HTVA par la SP.G.E et 145.396 € HTVA par la C.I.L.E. ;

Attendu que le Service Public de Wallonie a, en date du 20 juillet 2012, marqué son accord sur le projet définitif de l'amélioration et la réfection de la rue des Papilards ;

Attendu que l'A.I.D.E. est le pouvoir adjudicateur de ce marché de travaux ;

Vu la délibération du collège communal du 17 octobre 2012 décidant d'attribuer le marché de travaux relatif à l'amélioration et la réfection de la rue des Papilards à la firme Sodraep s.a. de Flémalle, pour le montant 1.149.842,70 € hors TVA dont 102.116,98 € HTVA à charge de la commune de Beyne-Heusay, 932.580,72 HTVA à charge de la SP.G.E. et 115.145,00 € HTVA à charge de la C.I.L.E. ;

Vu sa délibération du 05 novembre 2012 ratifiant la décision du collège communal du 17 octobre 2012 d'attribuer le marché de travaux précité à la firme Sodraep s.a. au vu de l'augmentation de plus de 10% du montant du marché par rapport à l'estimation ;

Attendu que le Service Public de Wallonie a informé le collège communal, en date du 21 décembre 2012, que la subvention relative au projet précité n'a pu être engagée sur les crédits inscrits à son budget pour l'année 2012 ; qu'il convient dès lors, pour la commune de Beyne-Heusay, d'inscrire ce projet dans un programme transitoire, conformément à l'article L3341-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu qu'il convient dès lors d'inscrire le dossier relatif à l'amélioration et la réfection de la rue des Papilards dans le programme triennal transitoire et de solliciter la subvention de 43.080 € approuvée par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

1. d'approuver le dossier relatif à l'amélioration et la réfection de la rue des Papilards et de l'inscrire dans le programme triennal transitoire, conformément à l'article L3341-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
2. de solliciter l'intervention financière de 43.080 € fixée dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2011 ;
3. d'informer, l'A.I.D.E., pouvoir adjudicateur, de l'inscription du dossier précité dans le programme triennal transitoire et de solliciter son intervention auprès de l'adjudicataire pour prolonger le délai de validité de son offre si la promesse ferme de subvention n'intervient pas avant le 17 mars 2013.

La délibération sera transmise :

- au Service Public de Wallonie - D.G.O.1.72,
- à l'A.I.D.E.,
- à la C.I.L.E.,
- au service des Finances,
- au service des Travaux.

6. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU C.H.R. (Centre Hospitalier Régional).

Monsieur Marneffe demande comment on peut garantir 7 % du capital libéré, par un pacte d'actionnaires sans savoir si le C.H.R. réalisera des bénéfices lui permettant d'effectuer cette distribution.

Monsieur le Bourgmestre : il est vrai que le C.H.R. a toujours respecté ses engagements mais on posera la question.

POINT REPORTE.

7. COMMUNICATIONS.

Madame Berg : quelle est la position de la commune sur le schéma de développement de l'espace régional (le S.D.E.R.), à propos duquel une enquête publique vient d'être organisée ?

Monsieur le Bourgmestre : une réponse sera fournie.

Monsieur Grava dit que si le point était à ce point important, il fallait en demander l'inscription à l'ordre du jour.

Monsieur Marneffe fait part de son étonnement devant les prises de position particulièrement politiques de Monsieur Grava, sur plusieurs sujets depuis le début de la séance. Il estime que cela augure mal du déroulement de la mandature.

Monsieur Grava estime qu'il a encore le droit de faire des remarques et suggestions.

Monsieur le Bourgmestre met un terme à cette passe d'armes en rappelant qu'il est en charge de la présidence et de la police des séances.

Monsieur Zocaro : questions sur :

- l'affrontement de bandes urbaines,
- la problématique du stationnement rue de Wandre et rue H. Delfosse,
- la problématique des inondations à Moulins-sous-Fléron.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il a déjà fait le point pour les conseillers le 14 janvier mais que Monsieur Zocaro était absent et n'avait rien fait savoir. Il reprend les différents éléments :

- les faits ont lieu le 13 janvier mais je ne suis mis au courant que le 14, lorsque la R.T.B.F. m'interroge,
- une bagarre oppose des jeunes qui étaient venus tourner un clip dans la cité Ceca à des jeunes de Beyne, qui estiment que les premiers sont « sur leur territoire »,
- lorsque la police arrive sur les lieux, il n'y a plus personne (un blessé - grave - a été emmené à l'hôpital par ses copains),
- il s'agit de faits intolérables mais il ne faut pas créer une phobie en affirmant que des bandes s'affrontent,
- il y a quelques individus très difficiles à Beyne, comme ailleurs,
- comme c'est de plus en plus souvent le cas, les infos qui ont circulé sur les réseaux « sociaux » ont envenimé les choses,
- depuis lors, les services de police (qui font un bon boulot à la Ceca) ont tout mis en œuvre pour éviter l'escalade ; les éducateurs de rue y contribuent, eux-aussi.

En ce qui concerne le stationnement rue de Wandre, **Monsieur Zocaro** estime qu'il serait judicieux de placer des piquets empêchant les automobilistes de se garer jusqu'au bout du terre-plein.

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'on ne peut pas placer des piquets à cet endroit et que l'étroitesse des rues du centre de Bellaire pose un vrai problème pour la mobilité et pour le stationnement.

En ce qui concerne la rue Delfosse, on va informer et interroger les riverains dans les prochains jours.

Monsieur le Bourgmestre en vient à la problématique des inondations à Moulins-sous-Fléron. Il reconnaît qu'on ne peut pas tout régler du jour au lendemain mais des dossiers ont été introduits.

Monsieur Marneffe ajoute que si on nettoyait mieux les berges du ruisseau (les débarrasser des branchages et débris divers), on pourrait retarder les inondations.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on nettoie ce qu'on peut faire mais il faut savoir que le ruisseau de Moulins dépend des services de la province et qu'il n'est pas question de le curer nous-mêmes.

La séance est levée à 23.05 heures.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Président,